

14 MARS 2019

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Paris le

– 5 MARS 2019

Service du budget,
de la performance
et des établissements

Sous-direction
de la vie scolaire,
des établissements
et des actions socio-
éducatives

Monsieur le Président,

Bureau des actions
éducatives, culturelles
et sportives

DGESCO B3-4
n° 2019-0038

Vous avez sollicité, pour l'association reconnue d'utilité publique « Association des donateurs de voix », l'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 novembre 2018.

L'agrément national de votre association a été validé. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Affaire suivie par
Jean-Christophe Harisgain

Téléphone
01 55 55 20 17

Courriel
jean-christophe.harisgain
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

JEAN-MARIE HUART



Monsieur Pierre-Marie LECERF
Président de l' « Association
des donateurs de voix »
25, rue Fresnel
19100 BRIVE